



Monsieur le Directeur Académique,

Être au service du public est un engagement. Les femmes et les hommes engagés dans la Fonction publique ne comptent jamais leurs heures et ne se ménagent pas lorsqu'il faut agir au nom de la République. Mais cet engagement n'est pas reconnu tant les fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat entre 2007 et 2016.

Depuis fin juin, date de notre dernière CAPD, que d'annonces concernant le service public et l'Éducation nationale.

Il y eut tout d'abord la double annonce du « regel » du point d'indice et du rétablissement du jour de carence qui est venue à nouveau frapper un porte-monnaie déjà bien mince. A cela s'ajoute la remise en cause du calendrier du Parcours Professionnels, Carrière et Rémunérations.

Sur le sujet du PPCR, notre instance devra se saisir au plus vite des nouvelles règles d'avancement. Monsieur le Directeur Académique, avez-vous prévu un calendrier pour la mise en place des nouveaux barèmes de promotion ? La mise en œuvre du volet « évaluation des enseignants » comprend la programmation des trois rendez-vous de carrière. Les collègues devraient avoir déjà été avertis. Quand le seront-ils ?

En cette fin d'été, il y eut aussi la baisse drastique des contrats aidés, jugés « coûteux et inefficaces ». Dans les écoles de notre département ce

sont ainsi 85 personnes qui ont reçu en milieu de semaine dernière l'annonce de leur non renouvellement. Comment le non renouvellement d'un contrat espéré peut-il être vécu ? Se retrouver au chômage et privé de 650€ ainsi que d'un accès à l'emploi, c'est une situation dramatique pour les personnes concernées. Il n'est pas acceptable de laisser ces personnels, dans des situations déjà précaires, quasiment sans solution ni perspective.

La suppression de ces contrats suppose que leur rôle au sein de l'Éducation nationale a été évalué comme inefficace et inutile. Que cette vision est loin de la réalité ! Que cette vision est dégradante pour les femmes et les hommes qui ont contribué au bon fonctionnement du service public d'éducation !

Quand notre ministère aura-t-il une vision réaliste du travail de ses agents ?

Pour le SE-UNSA, le travail effectué par les personnels en contrat aidé est réel et nécessaire. Nous avons toujours demandé un réel statut pour ces personnels et une pérennisation de leur emploi.

Il est donc nécessaire de maintenir un taux de couverture satisfaisant pour que la rentrée se passe dans de bonnes conditions.

Nous demandons que le nombre de contrats aidés alloués à l'Éducation Nationale soit au moins équivalent à celui de l'année dernière.

Pour le SE-UNSA, intérêt des élèves et intérêt des personnels n'ont pas à être opposés. Les directeurs ont aussi le droit de bénéficier d'une aide administrative, notamment dans un contexte où les exigences en termes de sécurité sont de plus en plus prégnantes.

Pour le SE-UNSA, un secrétariat administratif pérenne permettrait d'assurer sérénité et continuité aux directeurs et aux équipes pédagogiques. Nous serons très vigilants sur le renouvellement des contrats des personnels ayant des droits en cours.

Monsieur le Directeur Académique, que comptez-vous mettre en œuvre en faveur des 85 directeurs d'écoles et de leurs collègues pour palier l'absence de ces EVS afin que les élèves de ces écoles n'en subissent pas les effets négatifs ?

Au-delà du seul budget de l'Éducation Nationale, la remise en cause du rythme scolaire hebdomadaire a compliqué la tâche de vos services (organisation des temps partiels, ponction sur les moyens de remplacements,...) mais a aussi contraint les collègues concernés à revoir

au cœur de l'été leurs emplois du temps, leurs projets culturels et les plannings d'utilisation des piscines et des salles de sport.

Monsieur le Directeur Académique, pour une rentrée 2018 plus sereine, le SE-UNSA 64 vous demande de ne pas tarder à réengager la réflexion sur cette question.

De plus, quelques jours avant la rentrée nous apprenons que le ministre tient à évaluer les élèves à l'entrée au CP. Ces évaluations questionnent, inquiètent nos collègues. Elles sont source de stress supplémentaire pour les élèves et leurs parents. Evaluer à l'écrit un enfant entrant au CP ne peut être en grande partie réalisé que de manière individuelle.

Monsieur le Directeur Académique, quel accompagnement comptez-vous mettre en place pour les enseignants de CP ?

Depuis fin juin, date de notre dernière CAPD, que d'annonces concernant le service public et l'Education Nationale. Et encore avons-nous passé sous silence la rentrée en musique, la fausse polémique sur la méthode globale d'apprentissage de la lecture, les effets d'annonce sur les emplois AESH...

Le ministre veut une école de la confiance, qu'il commence à faire confiance aux personnels sur le terrain, qu'il respecte le protocole sur la direction d'école, qu'il arrête de réformer dans la précipitation.

Pour une école durable, pour une école de la confiance évitons de travailler dans l'urgence, évitons les polémiques, travaillons sur un temps long et évaluons nos politiques éducatives avant d'évaluer les CP.